



# LA FARLÈDE

## ARRETE DE MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME

N° U/2014-007

### Hôtel de Ville

Place de la Liberté  
83210 LA FARLEDE  
Tel. : 04 94 27 85 85  
Fax : 04 94 27 85 70  
mairie@lafarlede.fr  
www.lafarlede.fr

### D' Raymond Abrines

MAIRE DE LA FARLEDE

Service aménagement,  
grands travaux,  
urbanisme, cadastre,  
foncier  
04 94 27 85 87  
urbanisme@lafarlede.fr

Le Maire de La Farlède,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L126-1, R 123-14 et R 123-22,

VU le Plan Local d'Urbanisme de La Farlède, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 12.04.2013, modifié par délibération du Conseil Municipal du 07.04.2014,

VU l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2014, par lequel le Préfet a instauré une servitude d'utilité publique concernant l'ancien site d'exploitation de la Sté Force Automobile,

VU notamment les plans et documents ci-annexés : liste et carte des servitudes d'utilité publique,

### ARRETE

ARTICLE 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de La Farlède est mis à jour à la date du présent arrêté, conformément aux documents joints.

ARTICLE 2 : La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- au service de l'urbanisme de la Mairie de La Farlède,
- à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
- à la Préfecture du Var.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet du Var.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture du Var le 21/09/2014 de la publication le 21/09/2014. Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

A LA FARLEDE, le 25 septembre 2014

Le Maire

Docteur Raymond ABRINES

